Désertions en hausse de 56% dans l’Armée de terre : un rapport dénonce l’« immaturité » des jeunes soldats et des sanctions trop faibles

02/04/2025 à 9h44



Selon *Le Figaro*, un rapport parlementaire publié le 19 mars 2025 par Loïc Kervran (Horizons) et Caroline Colombier (RN) alerte sur la forte hausse des désertions dans l’Armée de terre depuis 2022, avec un pic à **1485 cas en 2022** (+56 %). Bien que légèrement redescendus à 1253 en 2023, les chiffres restent en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

Le rapport identifie trois causes majeures :

1. Le départ de **85 légionnaires ukrainiens** partis combattre en Ukraine, un phénomène historiquement toléré.
2. Un **effet de rattrapage post-Covid**.
3. Une **période de plein-emploi**, qui favorise les départs et les radiations disciplinaires.

Il pointe également « **l’immaturité difficile à modéliser** » de

certains engagés et leur difficulté à respecter leur contrat, ainsi qu'un problème général d'**adaptation à la vie militaire**. Le texte dénonce aussi une **justice trop clémente**, évoquant des peines souvent réduites à des sursis, voire des classements sans suite : « *La section AC3 du Parquet de Paris classe systématiquement sans suite* », regrette-t-il.

Pour inverser la tendance, les armées déploient des efforts comme la **personnalisation des parcours**, le programme « **Fidélisation 360** », ou encore l'aide à la **mobilité familiale** et l'intégration de **primes dans les retraites dès 2026**. Le rapport recommande 12 mesures, dont la **revalorisation des salaires** et la **création de centres de recrutement unifiés** dans chaque département.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la **Loi de programmation militaire 2024-2030**, qui prévoit **67 milliards d'euros de budget Défense en 2030** et une **hausse de 6.000 militaires d'active** ainsi qu'un objectif de **80.000 réservistes**.